



GUIDE

DU PÉRISCO'



2024-2025



La commune d'Unieux organise l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire. Ces moments de grande importance, transition entre l'école et la famille, répondent à un double objectif, proposer des activités s'inscrivant dans un projet éducatif et répondre le plus possible à vos besoins.

C'est pourquoi tous les locaux périscolaires ont fait l'objet de rénovations d'ampleur ces dernières années : extension, aménagement intérieur, isolation ; afin d'améliorer le confort d'accueil de vos enfants.

Dans ce guide, vous trouverez les renseignements pratiques relatifs aux différents moments de la journée : accueil du matin, du midi et du soir, restaurant scolaire et Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Dans chaque site, les équipes d'animation mettent tout en œuvre pour garantir l'épanouissement de vos enfants et sont à votre disposition pour davantage d'informations.

Sommaire

03/ La semaine type des enfants

04/ Le Portail familles

08/ Le Service Périscolaire

08/ Qu'est-ce que c'est ?

09/ Le restaurant scolaire

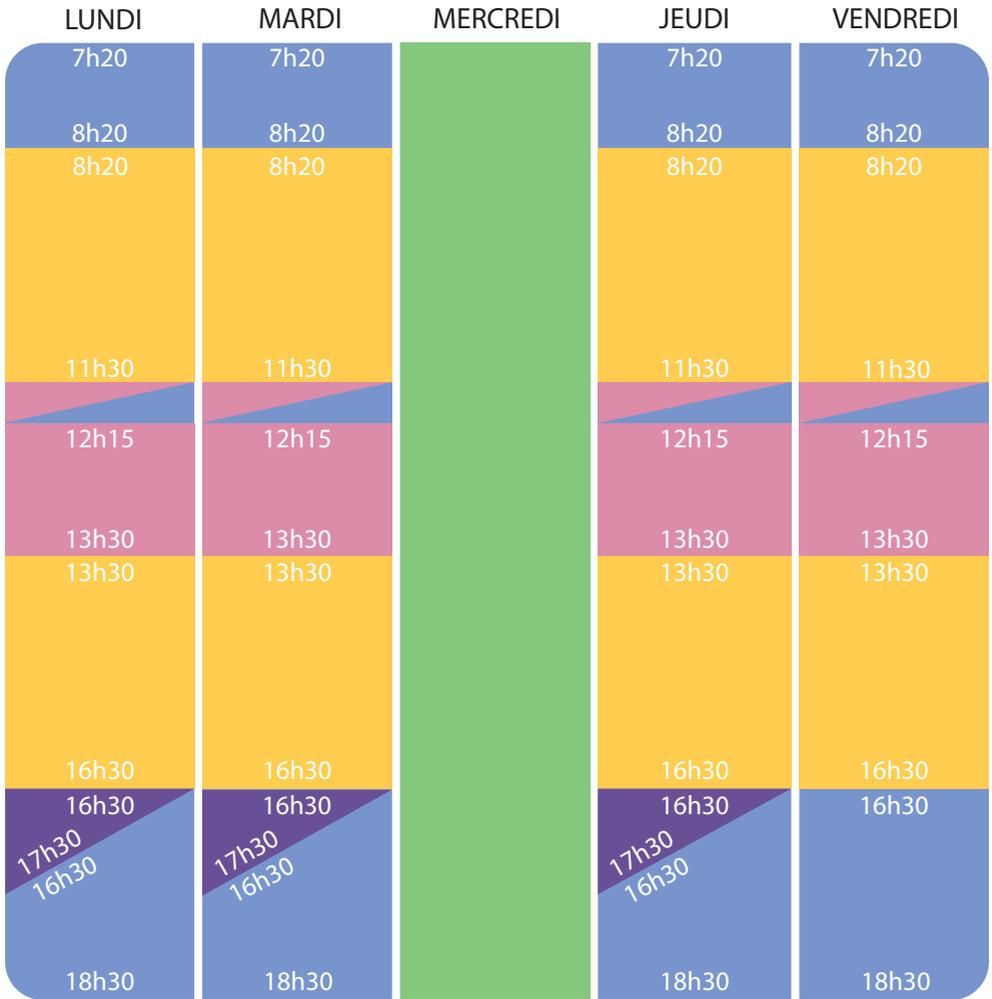
09/ Les sites périscolaires

10/ Horaires & inscriptions

12/ Tarifs

14/ Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) - Service municipal gratuit

La semaine type des enfants



LÉGENDE

 TAP : Du CP au CM2
(service municipal)

 Temps scolaire

 Restaurant scolaire
(service municipal)

 Accueil
périscolaire
(service municipal)

 Différentes activités sont
proposées sur la commune
(accueil de loisirs du Centre
social, associations, école de
musique...). N'hésitez pas à
vous renseigner à la Mairie
d'Unieux.

Un Portail Citoyen permet aux familles de gérer les inscriptions pour la cantine et le périscolaire ainsi que le paiement en ligne *via* le logiciel BL enfance.

Une application mobile permet de réaliser toutes vos démarches directement depuis votre smartphone.

Pour télécharger l'application depuis Android



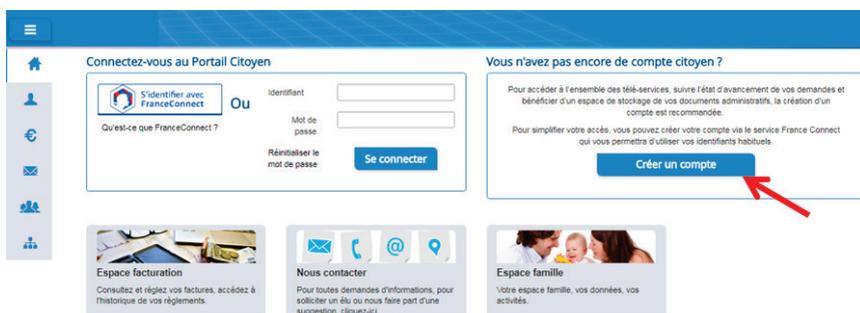
Pour télécharger l'application depuis Apple



Création d'un compte famille

Après avoir rempli et rapporté son dossier papier en Mairie, chaque nouvelle famille inscrite reçoit un code abonné ainsi que le lien du Portail (lien également disponible sur le site de la Ville).

Le dossier est valable jusqu'en CM2.



Une fois votre compte famille créé, vous allez recevoir un e-mail de confirmation dans votre messagerie. Cliquez sur le lien d'activation pour finaliser la demande.

Gérer votre dossier famille

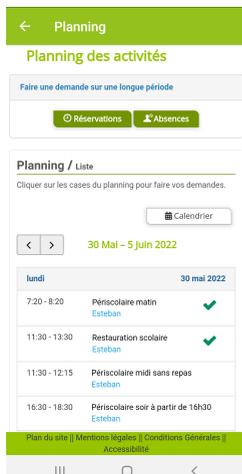
Pour consulter l'ensemble des données de votre famille, cliquez sur le menu Ma Famille.

Dans cet espace, vous avez la possibilité de consulter et modifier l'ensemble des données liées aux membres de votre famille (responsables et enfants).

L'écran des responsables de la famille permet de consulter et de modifier les informations de base, l'adresse et le numéro de téléphone. **Toute modification est soumise à une validation par la collectivité.**



L'écran des enfants permet de consulter et de modifier les informations générales, les autorisations, les données sanitaires et les contacts des adultes autorisés à le récupérer. Vous pouvez également ajouter une photo.



Gérer le planning d'activités de vos enfants

Les activités de vos enfants sont récapitulées sous la forme d'un planning. De cette façon, vous pouvez consulter l'agenda de votre ou de vos enfant(s) chaque jour. Un code couleur vous permet de différencier vos enfants.

■ Pour les réservations sur un créneau donné

À chaque évolution de votre demande, vous pouvez retrouver les informations apportées sur le menu Mes demandes.



Pensez bien à vérifier le statut de votre demande !



Votre espace de facturation

Au niveau du menu Espace Facturation, vous retrouvez :

- Les factures émises par votre collectivité pour le paiement des activités de vos enfants
- Consulter leur statut
- Les télécharger



← Factures

Espace facturation

Historique des factures (23 Résultats)
Solde : 0,00 €

Nature
Toutes

Année
Toutes

Ok

Date	Payer	Télécharger
02/05/2022	Payée	
04/04/2022	Payée	
02/03/2022	Payée	
02/02/2022	Payée	
30/12/2021	Payée	
02/12/2021	Prélèvement	

Plan du site || Mentions légales || Conditions Générales ||
Accessibilité

Le service périscolaire

Qu'est-ce que c'est ?

Le fonctionnement

Le service périscolaire de la Ville d'Unieux accueille les enfants scolarisés sur la commune avant et après le temps scolaire. Différentes activités sont proposées dans le respect du rythme de l'enfant : jeux extérieurs ou intérieurs, activités manuelles, lecture...

Un projet pédagogique précise ses objectifs et son fonctionnement. Il est disponible et consultable sur demande à la Mairie d'Unieux ou sur le site périscolaire.



L'équipe d'encadrement

Le recrutement et la gestion du personnel sont effectués par la commune selon les normes d'encadrement en vigueur. Son fonctionnement est assuré par une responsable coordinatrice, des référentes et des équipes d'animateurs dans chaque site.

Le restaurant scolaire

Le service périscolaire permet également à tous les enfants scolarisés à Unieux de prendre leur repas de midi dans les restaurants scolaires de la commune.

Cette pause méridienne est encadrée par des professionnels qui mettent tout en œuvre pour permettre aux enfants de déjeuner dans une ambiance agréable. En fonction des effectifs, la Mairie peut organiser plusieurs services afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Les repas sont préparés par la Cuisine centrale du SIDR.

Les menus sont affichés dans les écoles et disponibles sur le site internet de la Ville et sur l'application mobile.



Les sites périscolaires

Responsable : Stéphanie Risser - Tél. : 04 77 40 30 84

Les référentes sont joignables de 7h15 à 13h30 et de 16h15 à 18h30. En dehors de ces horaires, vous pourrez laisser un message afin d'être recontacté. Les inscriptions faites par message hors délai ne seront pas prises en compte.

Pendant les vacances scolaires, **les mobiles des sites périscolaires ne seront pas actifs**, contactez la Mairie pour toutes demandes.

Périscolaire du Vigneron

Référente : Isabelle ROUSSON

12, rue Étienne Visseyriat

07 88 29 75 90

Périscolaire de Côte-Quart

Référente : Gina BORDE

3, rue Paul Langevin

06 49 85 61 22

Périscolaire du Bourg

Référente : Henda SATHOUT

4, rue Pierre Corneille

06 49 85 63 69

Périscolaire du Val Ronzière

Référente : Sylviane PERRIN

5, rue Président Allende

06 49 85 65 42

Périscolaire Sainte-Lucie

Référente : Audrey TOMASZEWSKI

7, rue Jules Verne

06 87 86 73 06

BON À SAVOIR !

Le service périscolaire fonctionne dès le premier jour de la rentrée.

Les écoles

Bourg

Maternelle

04 77 56 18 76

Élémentaire

04 77 56 04 74

Vigneron

Maternelle

04 77 56 27 54

Élémentaire

04 77 56 04 60

Côte-Quart

Maternelle

04 77 56 69 25

Élémentaire

04 77 56 13 30

Val Ronzière

04 77 56 32 77

Sainte Lucie

04 77 56 73 64

Les horaires

Les horaires d'entrées et de sorties des enfants sont échelonnés⁽¹⁾.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
MATIN	7h20-8h20	7h20-8h20		7h20-8h20	7h20-8h20
ACCUEIL MIDI sans repas ⁽²⁾	11h30-12h15	11h30-12h15		11h30-12h15	11h30-12h15
RESTAURATION SCOLAIRE	11h30-13h30	11h30-13h30		11h30-13h30	11h30-13h30
SOIR	16h30-18h30	16h30-18h30		16h30-18h30	16h30-18h30

⁽²⁾ Pour permettre aux familles qui souhaitent prendre le repas de midi avec leurs enfants, la Ville d'Unieux propose un accueil de 11h30 à 12h15 (départs échelonnés).

⁽¹⁾Afin de faciliter le transfert des enfants vers leurs classes, **les arrivées doivent impérativement se faire avant 8h15.**

Les inscriptions

Documents à fournir (uniquement pour les nouvelles inscriptions)

Le dossier d'inscription doit être rempli par les parents afin d'inscrire leurs enfants au service périscolaire :

- Un formulaire d'inscription par famille avec les coordonnées complètes, le contact d'une tierce personne habilitée à venir récupérer l'enfant...
- Une fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant
- Une autorisation de photographie
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une attestation CAF ou MSA avec le quotient familial
- Une copie des vaccins à jour

**Ces documents
sont obligatoires
et conditionnent
l'accès au service.**



Concernant l'accueil du soir, le goûter, offert par la municipalité, est fourni par le service périscolaire à 16h30.

Réservations

Il est possible d'inscrire ses enfants à la semaine, au mois ou à l'année.

■ Inscriptions pour la semaine

- > *Via* le Portail familles (sur Internet) **le jeudi précédent, avant 18h30.** **Passé ce délai, toute demande sera automatiquement refusée.** Si vous souhaitez apporter des modifications pour le jeudi et le vendredi, vous devrez vous rapprocher de la référente du site au plus tard le lundi avant 18h30).
- > *Via* un bulletin de réservation mis à disposition dans les sites :
 - le jeudi précédent, avant 18h30 pour le lundi et le mardi
 - le lundi précédent avant 18h30 pour le jeudi et le vendredi

■ Pour les périodes de vacances scolaires

Au plus tard **avant 18h30**, le jeudi précédent la rentrée, *via* le Portail familles ou en Mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres Périscolaire Mairie) avant 17h30.

Toute modification hors délai doit être signalée directement **dans les sites périscolaires** le plus rapidement possible.

Les absences non justifiées seront facturées. L'envoi d'un SMS ou un simple appel est conseillé pour prévenir d'une absence.

L'inscription à l'avance est nécessaire pour les commandes de repas et respecter les taux d'encadrement réglementaires. En effet, pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants, le personnel encadrant est mis en place en fonction du nombre d'inscrits.

Les tarifs

Accueils périscolaires (matin, midi sans repas et soir)

TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 2024/2025
< 396	0,25 € le 1/4h*
De 397 à 700	0,35 €*
> 700	0,40 € le 1/4h*

Tarif spécial famille

Pour tous les accueils, des tarifs dégressifs sont appliqués en fonction du nombre d'enfants de la même famille fréquentant le service périscolaire.

2 enfants : - 20 %

3 enfants : - 30 %

4 enfants : - 40 %

Ces réductions sont directement appliquées sur les tarifs sans démarche préalable.

Restaurant scolaire

Unieux et Çaloire

(Çaloire fait partie de la carte scolaire de la commune d'Unieux)

TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 2024/2025
< 396	3,10 € <i>(repas 2,10 € + temps périscolaire 1€)</i>
de 397 à 700	3,50 € <i>(repas 2,10 € + temps périscolaire 1,40€)</i>
> 700	3,90 € <i>(repas 2,30 € + temps périscolaire 1,60€)</i>

Autres communes

< 700	5,50 € <i>(repas 3,90 € + temps périscolaire 1,60€)</i>
> 700	6 € <i>(repas 2,30 € + temps périscolaire 1,60€)</i>

Facturation

Une facture est envoyée chaque mois à terme échu aux familles. Différentes modalités de paiement existent :

- Prélèvement automatique (fournir un RIB)
- Carte bancaire *via* le Portail familles
- Espèces et chèques Cesu (directement à l'accueil de la Mairie afin qu'un reçu soit délivré)
- Chèques bancaires (à l'ordre du Trésor Public) à adresser à la Mairie d'Unieux ou à déposer dans la boîte aux lettres Service Périscolaire de la Mairie
- CESU dématérialisé sur le site Internet CRCESU (aucune somme supérieure à votre facture ne pourra être encaissée, merci d'indiquer le montant exact)

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Les Temps d'Activités Périscolaires sont particulièrement axés sur l'aide aux apprentissages. Ils sont proposés uniquement aux enfants des écoles publiques du CP au CM2.

Des activités de découvertes et sportives sont également organisées (comme le basket, le judo, le tennis, le rugby, le bridge, la danse, l'anglais...) encadrées par des intervenants diplômés d'État.

Le fonctionnement des TAP est assuré par un coordinateur dans chaque école et une équipe de professionnels composée d'enseignants, d'ATSEM, d'animateurs et d'intervenants qui apportent leurs compétences au service des enfants.



Les TAP sont proposés gratuitement aux enfants du CP au CM2
les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30.



Inscriptions

Les bulletins d'inscription sont distribués aux enfants dans chaque école lors de la rentrée des classes. Une fois remplis, ils sont remis au coordinateur. Les inscriptions se font soit pour l'année scolaire complète soit par période :

- **Période 1**
Rentrée scolaire / vacances de Toussaint
- **Période 2**
Vacances de Toussaint / vacances de Noël
- **Période 3**
Vacances de Noël / vacances d'hiver
- **Période 4**
Vacances d'hiver / vacances de printemps
- **Période 5**
Vacances de printemps / mi-mai
- **Période 6**
Mi-mai / fin de l'année



Les TAP sont facultatifs, cependant une inscription vaut un engagement sur la période concernée. Si l'enfant est inscrit aux TAP, sa présence est obligatoire sur la durée totale de la séance.

AUCUN DÉPART ANTICIPÉ NE SERA ACCEPTÉ

Prendre contact avec le directeur de l'école dans laquelle votre enfant est inscrit

**Pour l'école du Vigneron, prendre contact avec Sarah GRANGEASSE
coordinatrice des TAP**

**par mail sarah.grangeasse@gmail.fr
ou par téléphone 06 13 32 23 83**

The background of the entire page is a photograph showing the backs of several children wearing colorful backpacks (orange, blue, pink) in an outdoor setting. The text is overlaid on a semi-transparent white rectangular area.

**Coordinatrice du service
périscolaire :**
Stéphanie Risser
Tél. : 04 77 40 30 84
service.periscolaire@unieux.fr

Le service périscolaire, en tant qu'accueil collectif de mineurs, a reçu l'habilitation de fonctionnement du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports ainsi que l'avis favorable de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour les locaux, l'hygiène et la sécurité.

Mairie d'Unieux
Place Charles Crouzet
42240 UNIEUX
www.ville-unieux.fr